

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2261

23 septembre 2011

SOMMAIRE

Aberdone S.à r.l	Push The Print S. à r.l
A. Menarini Participations Dresden S.A.	Q9 Luxembourg S.àr.l10852
108502	Q9 Networks S.àr.l10852
A. Menarini Real Estate Luxembourg S.A.	Qmagic
108517	Rara Lux S.A10852
AudioNova GDL108518	Real Estate Opportunity Holding S.à r.l.
Cordatus Recovery Partners II Investment	10852
S. à r.l108494	REA Lux 1 S.à r.l10852
HayFin Ruby Luxembourg S.A108482	Redoma S.à r.l
Ideo Finance S.A108524	Regus Luxembourg S.A10852
International Luxury Holding S.à r.l 108507	Regus Middle East10852
KDI Luxembourg Sàrl108503	Remich Project Invest S.à r.l
MGP Craven JV S.à r.l	Restore Finance Asbl10849
MGP Craven S.à r.l108496	Retail Equity Holding S.A10852
MGP HoldCo Craven S.à r.l108499	Revigor
Panormos S.A108516	Revigor10849
Parc Commercial Hamm S.A108517	Riesling S.A
Parkridge Retail Warehousing Spain S.à r.l.	Robeco Luxembourg S.A10852
108495	Routing Finance & Co S.A10849
Paunsdorf Centre Luxco108525	Routing Finance & Co S.A10852
PB Holding Company, S.à r.l	Royal Appliance Luxembourg Holding
Pictet108495	S.A.H
Pinnacle Partners108502	SBRE Capmark Holdco10852
Plastiflex Participations S.A108517	SBRE Land
Portofino Investments S.A108517	Semper Paratus Investment10850
Priapos Invest SPF S.A108502	Siland Invest S.à r.l
Prime Finance Sàrl108495	Simplicity Group S.à r.l10851
Prodeo Holdings Limited108502	Smart Trustees S.A
Prolex Technologies S.A108519	SPE II Sandro S.à r.l
Purple Grafton S.à r.l108516	Ulysses
Push The Brand S. à r.l	



HayFin Ruby Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 162.062.

STATUTES

In the year two thousand eleven, on the eighth day of July,

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. THERE

APPEARED:

Stichting HayFin Ruby Luxembourg, a foundation (Stichting) established under the laws of The Netherlands, having its official seat in 1017 CA Amsterdam, the Netherlands, registered with the Amsterdam Chamber of Commerce under file number 33093266, having its statutory office in The Netherlands at Herengracht 450,

here represented by Dara Sychareun, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, have requested the undersigned notary, to state as follows, the articles of incorporation of a public company limited by shares (société anonyme), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name.

1.1. The name of the company is "HayFin Ruby Luxembourg S.A." (the Company). The Company is a public company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Company Law), the Law of March 22, 2004 on securitisation (the Securitisation Law and together with the Company Law, the Laws) and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

- 2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of directors (the Board) The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

- 3.1. The Company may enter into any type of securitisation transactions within the meaning of the Securitisation Law and in particular it may acquire or assume, directly or indirectly or through another entity, risks relating to any kind of loans, receivables, debt and equity securities and any other kind of financial instruments (the Underlying Assets) and to directly or indirectly invest in, acquire, hold and dispose of the Underlying Assets.
- 3.2. The Company may issue shares, notes, bonds, debentures and any kind of equity or debt securities whose value or yield depend on the risks relating to the Underlying Assets. The Company may borrow in any form within the limits of the Securitisation Law.
- 3.3. The Company may enter into any transactions by which it acquires or assumes, directly or indirectly or through another entity, risks relating to debt and equity securities, other similar instruments, rights or participations in the Underlying Assets.
- 3.4. The Company may give guarantees and grant pledges, mortgages or any other types of security interests over all or some of its assets within the limits of the Securitisation Law.
 - 3.5. The Company may freely dispose of, and assign, its assets on such terms as determined by the Board.
- 3.6. The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.



3.7. The Company may carry out any commercial or financial transactions which relate directly or indirectly to the foregoing objects, it being understood that the Company must manage its assets in accordance with the Securitization Law.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited duration.
- 4.2. The Company is not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, ban-kruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

- 5.1. The share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) divided into three thousand one hundred (3,100) ordinary shares having a par value of ten euro (EUR 10) each in registered form.
- 5.2. The share capital may be increased or decreased one or several times by a resolution of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

- 6.1. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).
- 6.2. A register of shares is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.
- 6.3. A share transfer is carried out by entering in the register of shares, a declaration of transfer, duly dated and signed by the transferor and the transferee or by their authorised representatives and following a notification to, or acceptance by, the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code. The Company may also accept as evidence of a share transfer other documents recording the agreement between the transferor and the transferee.
 - 6.4. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.
 - 6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Company Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of directors. If several directors are appointed, they constitute the Board.

- 7.1. Composition of the Board
- (i) The Company is managed by the Board, which is composed of at least three (3) members. The directors need not be shareholders.
- (ii) The General Meeting appoints the director(s) and determines their number, remuneration and the term of their office. Directors cannot be appointed for more than six (6) years and are re-eligible.
 - (iii) Directors may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the General Meeting.
- (iv) If a legal entity is appointed as a director, it must appoint a permanent representative who represents such entity in its duties as a director. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if it had exercised its functions in its own name and on its own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.
- (v) Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.
- (vi) If the office of a director becomes vacant, the majority of the remaining directors may fill the vacancy on a provisional basis until the final appointment is made by the next General Meeting.
 - 7.2. Powers of the Board
- (i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Company Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.
 - (ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.
- (iii) The Board is authorised to delegate the day-to-day management and the power to represent the Company in this respect, to one or more directors, officers, directors or other agents, whether shareholders or not, acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or several directors, the Board must report to the annual General Meeting any salary, fees and/or any other advantages granted to such director(s) during the relevant financial year.

7.3. Procedure

- (i) The Board must appoint a chairman among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of General Meetings.
- (ii) The Board meets upon the request of the chairman or any two (2) directors, at the place indicated in the notice which, in principle, is in Luxembourg.
- (iii) Written notice of any meeting of the Board is given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.



- (iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a director, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.
- (v) A director may grant a power of attorney in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication to any other director in order to be represented at any meeting of the Board.
- (vi) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board Resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the directors present or represented. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson, by all directors present or represented at the meeting, or by the secretary (if any)
- (vii) Any director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.
- (viii) Circular resolutions signed by all the directors are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.
- (ix) Any director having an interest conflicting with that of the Company in a transaction carried out otherwise than under normal conditions in the ordinary course of business, must advise the Board thereof and cause a record of his statement to be mentioned in the minutes of the meeting. The director concerned may not take part in these deliberations. A special report on the relevant transaction(s) is submitted to the shareholders before any vote, at the next General Meeting.

7.4. Representation

- (i) The signature of the sole director shall bind the Company. In the case of plurality of directors, the Company shall be bound at any time by the joint signature of any two directors.
- (ii) The Company is also bound towards third parties by the joint or single signature of any persons to whom special signatory powers have been delegated.

Art. 8. Sole director.

- 8.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the Company may be managed by a sole director until the ordinary General Meeting following the introduction of an additional shareholder. In such case, any reference in the Articles to the Board or the directors is to be read as a reference to such sole director, as appropriate.
- 8.2. The transactions entered into by the Company may be recorded in minutes and, unless carried out under normal conditions in the ordinary course of business, must be so recorded when entered with its sole director having a conflicting interest.
- 8.3. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole director or by the joint or single signature of any persons to whom special signatory powers have been delegated.

Art. 9. Liability of the directors.

9.1. The directors may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Laws.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders.

- 10.1. Powers and voting rights
- (i) Resolutions of the shareholders are adopted at general meetings of shareholders (the General Meeting). The General Meeting has the broadest powers to adopt and ratify all acts and operations consistent with the corporate object.
 - (ii) Each share entitles to one (1) vote.
 - 10.2. Notices, quorum, majority and voting proceedings
 - (i) General Meetings are held at such place and time as specified in the notices.
- (ii) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meetings, the General Meeting may be held without prior notice.
- (iii) A shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to be represented at any General Meeting.
- (iv) Each shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.
- (v) Each shareholder may vote by way of voting forms provided by the Company. Voting forms contain the date, place and agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each resolution, three boxes allowing to vote in favour, against or abstain from voting. Voting forms must be sent back by the shareholders to the registered office.



Only voting forms received prior to the General Meeting are taken into account for the calculation of the quorum. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention, are void.

- (vi) Resolutions of the General Meeting are passed by a simple majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.
- (vii) The extraordinary General Meeting may amend the Articles only if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles as well as the text of any proposed amendments to the object or form of the Company. If this quorum is not reached, a second General Meeting may be convened by means of notices published twice, at fifteen (15) days interval at least and fifteen (15) days before the meeting in the Mémorial and in two Luxembourg newspapers. Such notices reproduce the agenda of the General Meeting and indicate the date and results of the previous General Meeting. The second General Meeting deliberates validly regardless of the proportion of the capital represented. At both General Meeting, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast.
- (viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders and bondholders (if any).

Art. 11. Sole shareholder.

- 11.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.
- 11.2. Any reference in the Articles to the General Meeting is to be read as a reference to such sole shareholder, as appropriate.
 - 11.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and Approval of annual accounts.

- 12.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.
- 12.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the officers, directors and external auditors towards the Company.
 - 12.3. Each shareholder may inspect the balance sheet at the registered office of the Company.
- 12.4. The annual General Meeting is held at the address of the registered office or at such other place in the municipality of the registered office, as may be specified in the notice, on the fifteenth of June of each year at 10.00 a.m. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting is held on the following business day.
- 12.5. The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board, exceptional circumstances so require.

Art. 13. External auditors.

13.1. The accounts of Company shall be audited by an external auditor (réviseur d'entreprises) to be appointed by the Board in accordance with Article 48 of the Securitisation Law.

Art. 14. Allocation of profits.

- 14.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by the Company Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.
- 14.2. The Company's net profits available for distribution, after deduction of the allocation to the statutory reserve whenever such allocation is required by the Company Law, shall be distributed as dividends on the shares. The Company aims to distribute such profit with a time frame of 5 (five) years. Any net profits which at the end of a given financial year have not been declared (and not been distributed) as dividend payable shall continue to accrue to the sole benefit of the holders of the shares of the Company and will be distributed as a dividend at a later stage.
- 14.3. The General Meeting determines how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.
 - 14.4. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:
 - (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends is taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts; and



(iv) in their report to the Board, as applicable, the réviseurs d'entreprises must verify whether the above conditions have been satisfied.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 15. Dissolution - Liquidation.

15.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting appoints one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determines their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

VII. General provision

Art. 16. Prohibition to petition for bankruptcy of the Company or to seize the assets of the Company.

16.1. In accordance with Article 64 of the Securitisation Law, any investor (the Investor) in, and any creditor (the Creditor) of, the company and any person which has entered into a contractual relationship with the company (the Contracting Party) agrees not to petition for bankruptcy of the company or request the opening of any other collective or reorganisation proceedings against the company.

Art. 17. Other general provisions.

- 17.1. Notices and communications are made or waived and circular resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.
- 17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a director in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.
- 17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together, constitute one and the same document.
- 17.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

- 1) The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2011.
- 2) The first annual general meeting shall be held in 2012.

Subscription and Payment

Stichting HayFin Ruby Luxembourg, represented as stated above, subscribes to three thousand one hundred (3,100) ordinary shares and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of thirty one thousand Euro (EUR 31,000).

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately three thousand Euro (EUR 3,000).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed share capital, has passed the following resolutions:

The following persons are appointed as directors of the Company until the annual general meeting to be held in 2017:

- Ms. Heike Kubica, bank private employee born on 23 July 1974 in Lutherstadt Eisleben (Germany), with professional address at 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;
- Ms. Anja Lakoudi, private employee born on 23 December 1977 in Schlema (Germany), with professional address at 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg; and
- Ms. Stephanie Becker, private employee born on 18 January 1974 in Bergisch Gladbach (Germany), with professional address at 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

The registered office of the Company is set at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.



WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le huit juillet,

Par-devant, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Stichting HayFin Ruby Luxembourg, une fondation (Stichting) constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à 1017 CA Amsterdam, les Pays-Bas, immatriculée à la Chambre du Commerce et de l'Industrie sous le numéro 33093266, ayant son siège statutaire aux Pays-Bas à Herengracht 450,

ici représentée par Dara Sychareun, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme qui est ainsi constituée et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1 er . Dénomination.

1.1. Le nom de la société est «HayFin Ruby Luxembourg S.A.» (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et, en particulier, par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés), par la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation (la Loi sur la Titrisation et avec la Loi sur les Sociétés, les Lois), ainsi que par les présents Statuts (les Statuts).

Art.2. Siège social.

- 2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans la commune de Luxembourg par décision du conseil d'administration (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, agissant selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 2.2. Il peut être créé par décision du Conseil, des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le Conseil estime que des développements ou évènements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

- 3.1. La Société peut conclure toute forme d'opération de titrisation au sens de la Loi sur la Titrisation et, plus particulièrement, la Société peut acquérir ou assumer, directement ou indirectement ou par l'intermédiaire de toute autre entité, les risques relatifs à tout type de prêts, créances et valeurs mobilières de dette ou de capital et tout autre type d'instrument financier (les Actifs Sous-Jacents) et investir directement ou indirectement, acquérir, détenir ou céder les Actifs Sous-Jacents.
- 3.2. La Société peut émettre des actions, des obligations, des billets à ordre, des titres de dettes assortis avec des sûretés ("debenture") et des titres de dettes ou de capital dont la valeur ou le rendement dépendent des risques relatifs aux Actifs Sous-Jacents. La Société peut emprunter sous toute forme quelle qu'elle soit endéans les limites de la Loi sur la Titrisation.
- 3.3. La Société peut conclure toutes transactions par lesquelles elle acquière ou assume, directement ou indirectement ou par l'intermédiaire d'une autre entité, les risques relatifs aux valeurs mobilières de dettes ou de capital, autres instruments similaires, droits ou participations dans les Actifs Sous-Jacents.
- 3.4. La Société peut donner des garanties et accorder des gages, hypothèques ou tout autre type de sûretés sur la totalité ou une partie de ses actifs endéans les limites de la Loi sur la Titrisation.
- 3.5. La Société peut librement disposer de, et transférer, ses actifs sous les conditions telles que déterminées par le Conseil.
- 3.6. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes les techniques et utiliser tous les instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris les techniques et instruments destinés à la protéger contre le risque de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.7. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales ou financières en relation directe ou indirecte avec son objet social, étant entendu que la Société doit gérer son patrimoine conformément à la Loi sur la Titrisation.



Art. 4. Durée.

- 4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- 4.2. La Société n'est pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital - Actions

Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000), représenté par trois mille cent actions (3,100) actions ordinaires ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1000) chacune sous forme nominative.
- 5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit une ou plusieurs fois par une résolution de l'Assemblée Générale, délibérant selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

- 6.1. Les actions sont et resteront des actions nominatives.
- 6.2. Un registre des actions est tenu au siège social et il peut être consulté par chaque actionnaire qui en fait la demande.
- 6.3. Une cession d'actions est réalisée par l'inscription d'une déclaration de cession dans le registre des actions, dûment datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires habilités et suivant une notification à ou acceptation de la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil. La Société peut également accepter comme preuve d'une cession d'actions d'autres documents attestant l'accord conclu entre le cédant et le cessionnaire.
 - 6.4. Les actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par action.
 - 6.5. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil d'administration. Si plusieurs administrateurs sont nommés, ils constituent le Conseil.

- 7.1. Composition du Conseil
- (i) La Société est gérée par le Conseil, qui est composé d'au moins trois (3) membres. Les administrateurs ne doivent pas nécessairement être actionnaires.
- (ii) L'Assemblée Générale nomme l'administrateur ou les administrateurs et détermine leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat. Les Administrateurs sont nommés pour une durée de six (6) ans maximum et sont rééligibles.
- (iii) Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment (avec ou sans motif) par une résolution de l'Assemblée Générale.
- (iv) Si une personne morale est nommée en qualité d'administrateur, elle doit nommer un représentant permanent qui représente cette personne dans ses fonctions d'administrateur. Le représentant permanent est soumis aux mêmes régles et supporte les mêmes responsabilités comme s'il avait exercé ses fonctions en son propre nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire et conjointe de la personne morale qu'il représente.
- (v) Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer ses fonctions, la personne morale doit immédiatement nommer un autre représentant permanent.
- (vi) Si le poste d'un administrateur devient vacant, la majorité des administrateurs restants peut pourvoir au poste vacant à titre provisoire jusqu'à la nomination définitive effectuée par la prochaine Assemblée Générale.

7.2. Pouvoirs du Conseil

- (i) Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'actionnaire ou aux actionnaires par la Loi sur les Sociétés ou les Statuts seront de la compétence du Conseil, qui a tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.
- (ii) Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, par le Conseil.
- (i) Le Conseil est autorisé à déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société à cet égard, à un ou plusieurs administrateurs, fondés de pouvoir, ou autres agents, actionnaires ou non, agissant soit individuellement ou soit conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le Conseil doit faire un rapport à l'Assemblée Générale annuelle de tout salaire, honoraires et/ou tous autres avantages accordés à cet /ces administrateur (s) pendant l'exercice social concerné.

7.3. Procédure

- (i) Le Conseil doit nommer un président parmi ses membres et peut choisir un secrétaire, administrateur ou non, qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et des Assemblées Générales.
- (ii) Le Conseil se réunit sur demande du président ou de deux (2) administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui, en principe, est à Luxembourg.
- (iii) Il est donné à tous les administrateurs un avis écrit de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence sont mentionnés dans l'avis de convocation à la réunion.



- (iv) Aucune convocation n'est exigée si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut aussi renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après la réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions qui sont tenues aux heures et aux lieux indiqués dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.
- (v) Un administrateur peut se faire représenter à toute réunion du Conseil en désignant par procuration, par écrit, télégramme, fax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique, tout autre administrateur comme son mandataire.
- (vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil seront valablement prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Les décisions du Conseil seront consignées dans des procès-verbaux signés par le président, par tous les administrateurs présents ou représentés à l'assemblée, ou par le secrétaire (s'il y a lieu).
- (vii) Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.
- (viii) Les résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et ont force exécutoire comme si elles avaient été adoptées à une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.
- (ix) Tout administrateur ayant un intérêt contraire à celui de la Société concernant une transaction réalisée autrement que dans des conditions normales dans la pratique courante des affaires, doit en informer le Conseil et faire inscrire sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. L'administrateur concerné ne peut pas prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial sur la ou les transactions(s) est soumis aux actionnaires avant tout vote, à la prochaine Assemblée Générale.

7.4. Représentation

- (i) La Société sera engagée par la signature de l'administrateur unique. S'il y a plusieurs administrateurs, la Société sera engagée à tout moment par la signature conjointe de deux administrateurs.
- (ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 8. Administrateur unique.

- 8.1. Lorsque le nombre des actionnaires est réduit à un (1), la Société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant l'introduction d'un actionnaire supplémentaire. Dans ce cas, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux administrateurs doit être interprétée le cas échéant comme une référence à cet administrateur unique.
- 8.2. Les transactions conclues par la Société peuvent être consignées dans des procès-verbaux et, à moins d'être effectuées dans des conditions normales dans la pratique courante des affaires, doivent être ainsi enregistrées lorsqu'elles sont conclues avec son administrateur unique ayant un intérêt contraire.
- 8.3. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'administrateur unique ou par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Responsabilité des administrateurs.

9.1. Les administrateurs ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et aux Lois.

IV. Actionnaire(s)

Art. 10. Assemblée générale des actionnaires.

- 10.1. Pouvoirs et droits de vote
- (i) Les résolutions des actionnaires sont adoptées en assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale). L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social.
 - (ii) Chaque action donne droit à un (1) vote.
 - 10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote
 - (i) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.
- (ii) Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour des assemblées, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.
- (iii) Un actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne, actionnaire ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.
- (iv) Chaque actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tous autres moyens de communication similaires permettant à l'ensemble des personnes prenant part à la réunion de s'iden-



tifier, de s'entendre et de se parler. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion.

- (v) Chaque actionnaire peut voter à l'aide des bulletins de vote fournis par la Société. Les bulletins de vote contiennent la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion, le texte des résolutions proposées ainsi que pour chaque résolution, trois cases qui permettent de voter en faveur, contre ou de s'abstenir de voter. Les bulletins de vote doivent être renvoyés par les actionnaires au siège social. Seuls les bulletins de vote reçus avant l'Assemblée Générale sont pris en considération pour le calcul du quorum. Les bulletins de vote sur lesquels ne figurent ni une voix (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention, sont nuls.
- (vi) Les résolutions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, indépendamment de la proportion du capital social représenté.
- (vii) L'Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si au moins la moitié du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications Statutaires proposées ainsi que le texte de toutes modifications proposées concernant l'objet ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par des annonces publiées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant la réunion au Mémorial et dans deux journaux luxembourgeois. Ces annonces reproduisent l'ordre du jour de l'Assemblée Générale et indiquent la date et l'issue de la précédente Assemblée Générale. La deuxième Assemblée Générale délibère valablement indépendamment de la proportion du capital représenté. Aux deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix exprimées.
- (viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 11. Actionnaire unique.

- 11.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.
- 11.2. Toute référence dans les Statuts à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet actionnaire unique.
 - 11.3. Les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art.12. Exercice social et approbation des comptes annuels.

- 12.1. L'exercice social commence le premier (1 ^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.
- 12.2. Chaque année, le Conseil prépare le bilan et le compte de résultats, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société et les dettes des agents, administrateurs et reviseur d'entreprises envers la Société.
 - 12.3. Chaque actionnaire peut consulter le bilan au siège social de la Société.
- 12.4. L'Assemblée Générale annuelle est tenue au siège social ou à tout autre endroit dans la commune du siège social, comme indiqué dans la convocation, le quinze juin de chaque année à 10h00. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle sera tenue le jour ouvrable suivant.
- 12.5. L'Assemblée Générale annuelle peut être tenue à l'étranger, si selon le jugement absolu et définitif du Conseil, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Art. 13. Réviseurs d'entreprises.

13.1. Les comptes de la Société seront audités par un réviseur d'entreprises externe que le Conseil devra nommer conformément à l'article 48 de la Loi sur la Titrisation.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

- 14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être exigée lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.
- 14.2. Les bénéfices nets de la Société disponibles pour une distribution, après déduction de l'affectation à la réserve statutaire lorsque cette affectation est exigée par la Loi sur les Sociétés, seront distribués sous forme de dividendes sur les actions. La Société a pour but de distribuer ce bénéfice dans un délai de cinq (5) ans. Tous bénéfices nets qui à la fin d'un exercice social donné n'ont pas été déclarés (et pas distribués) en tant que dividende exigible continueront de s'accumuler au profit unique des détenteurs d'actions de la Société et seront distribués sous la forme de dividende à l'étape supérieure.
- 14.3. L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut affecter ce solde au paiement d'un dividende, le transférer sur un compte de réserve ou le reporter conformément aux dispositions légales applicables.
 - 14.4. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:
 - (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;



- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserve s (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;
- (iii) la décision de distribuer des acomptes sur est prise par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et
- (iv) dans leur rapport au Conseil, si applicable, les réviseurs d'entreprises doivent vérifier si les conditions ci-dessus ont été remplies.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 15. Dissolution - Liquidation.

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, agissant selon les modalités prévues pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, afin de réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

VII. Dispositions générales

Art. 16. Interdiction d'assigner la Société en faillite ou de saisir les biens de la Société.

16.1. Conformément à l'article 64 de la Loi sur la Titrisation, tout investisseur (L'Investisseur), et tout créancier (le Créancier) de la Société et toute autre personne ayant contractée avec la Société (la Partie Contractante) acceptent de ne pas assigner la Société en faillite ou de demander à son encontre l'ouverture de toute procédure collective ou d'assainissement.

Art. 17. Autres dispositions générales.

- 17.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télégramme, fax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.
- 17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.
- 17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et même document.
- 17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les actionnaires.

Disposition transitoire

- 1. Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin au 31 décembre 2011.
- 2. La première assemblée générale extraordinaire se tiendra en 2012.

Souscription et Libération

Stichting HayFin Ruby Luxembourg, représentée comme indiqué ci-dessus, souscrit à trois mille cent (3,100) actions ordinaires et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de trente-et-un mille euros (EUR 31.000).

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution s'élèvent à environ trois mille Euro (EUR 3.000,-)..

Résolutions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

Les personnes suivantes sont nommées en qualité d'administrateurs de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle, qui se tiendra en 2017:

- Me. Heike Kubica, salariée banque privée né le 23 juillet 1974 à Lutherstadt Eisleben (Allemagne), avec adresse professionnelle au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
- Me. Anja Lakoudi, salariée banque privée né le 23 décembre 1977 à Schlema (Allemagne), avec adresse professionnelle au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg; et

108492



- Me. Stephanie Becker, salariée banque privée né le 18 janvier 1974 à Bergish - Gladbach (Allemagne), avec adresse professionnelle au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Le siège social de la Société est établi au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: D. SYCHAREUN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 12 juillet 2011. Relation: LAC/2011/31577. Reçu soixante-quinze Euros (75,-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Référence de publication: 2011098414/563.

(110111813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

MGP Craven JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 162.445.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fifth of July.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

MGP SH Craven S.à r.l., a company existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, not yet registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg,

here represented by Mrs. Delloula AOUINTI, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state:

- That the private limited liability company "MGP Craven JV S.à r.l.", (the "Company"), established and having its registered office in L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, not yet inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, has been incorporated by deed of the undersigned notary, on July 21, 2011, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations;
- That the appearing party is as of the date of this deed, the sole partner (the "Sole Partner") of the Company and that it has taken, through its proxy-holder, the following resolutions:

First resolution

The Sole Partner resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two hundred ninety-two Euros and seventy Cents (EUR 292.70) in order to bring the it from its present amount of fifteen thousand Euros (EUR 15,000.-), represented by six hundred (600) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, to fifteen thousand two hundred ninety-two Euros and seventy Cents (EUR 15,292.70) with issue of new parts, but by the increase of the par value of each part.

Payment

The capital increase is entirely paid up by MGP SH Craven S.à r.l., named hereabove, by a contribution in cash.

Evidence of the above cash payment has been given to the undersigned notary and the undersigned notary formally acknowledges the availability of the aggregate amount of two hundred ninety-two Euros and seventy Cents (EUR 292.70).

Second resolution

The Sole Partner decides to suppress the par value of the six hundred (600) existing parts.

Third resolution

The Sole Partner decides to change the currency of the corporate capital, actually fixed at fifteen thousand two hundred ninety-two Euros and seventy Cents (EUR 15,292.70), and to express it henceforth in Danish Crone, in accordance with



the exchange rate of 1 DKK = 0.134146, available on OANDA website on July 25, 2011, rounded at one hundred eleven thousand six hundred Danish Crone (DKK 114,000.-).

Fourth resolution

The Sole Partner decides to adopt, for each part, a nominal value of one hundred ninety Danish Crone (DKK 190.-).

Fifth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Sole Partner decides to amend the first paragraph of article 6 of the articles of association as follows:

" Art. 6. (first paragraph). The Company's corporate capital is set at one hundred eleven thousand six hundred Danish Crone (DKK 114,000.-), represented by six hundred (600) parts of one hundred ninety Danish Crone (DKK 190.-) each."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand three hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document. After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

MGP SH Craven S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, non encore enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg,

ici représentée par Madame Delloula AOUINTI, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée «MGP Craven JV S.à r.l.», (la «Société»), établie et ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, non encore inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 21 juillet 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;
- Que la partie comparante est à ce jour la seule associée (l'«Associée Unique») de la Société et qu'elle a pris, par son mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent quatre-vingt-douze euros et soixante-dix cents (292,70 EUR), afin de l'élever de son montant actuel de quinze mille euros (15.000,- EUR), représenté par six cents (600) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), à quinze mille deux cent quatre-vingt-douze mille euros et soixante-dix cents (15.292,70 EUR), sans émission de parts sociales, mais par l'augmentation de la valeur nominale de chaque part sociale.

Paiement

L'augmentation de capital est entièrement payée par MGP SH Craven S.à r.l., précitée, par un apport en espèce.

Preuve du paiement en numéraire a été donnée au notaire instrumentant et le notaire instrumentant constate formellement la mise à disposition du montant total de deux cent quatre-vingt-douze euro et soixante-dix cents (292,70 EUR).

Deuxième résolution

L'Associée Unique décide de supprimer la valeur nominale des six cents (600) parts sociales existantes.

108494



Troisième résolution

L'Associée Unique décide de convertir la devise d'expression du capital social, actuellement fixé à quinze mille deux cent quatre-vingt-douze mille euro et soixante-dix cents (15.292,70 EUR), pour l'exprimer dorénavant en Couronne Danoise, sur base du taux de change 1,-DKK = 0,134146 EUR, disponible sur le site internet OANDA le 25 juillet 2011, arrondi à cent quatorze mille Couronnes Danoises (DKK 114.000,-).

Quatrième résolution

L'Associée Unique décide d'adopter, pour chaque part sociale, une valeur nominale de cent quatre-vingt-dix Couronnes Danoises (DKK 190,-).

Cinquième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'Associée Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« Art. 6. (premier paragraphe). Le capital social de la Société est fixé à cent quatorze mille Couronnes Danoises (DKK 114.000,-), représenté par six cents (600) parts sociales de cent quatre-vingt-dix Couronnes Danoises (DKK 190,-) chacune.»

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille trois cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. AOUINTI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juillet 2011. LAC/2011/33920. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Référence de publication: 2011107917/118.

(110124250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Cordatus Recovery Partners II Investment S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 145.531.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 14 juillet 2011

- 1. Monsieur Jonathan Bowers a démissionné de sa fonction de gérant A de la Société avec effet 12 juillet 2011.
- 2. L'adresse professionnelle de Monsieur Wayne Sammut a été modifiée à 111 Strand Londres WC2R 0AG, Royaume Uni.
 - 2. Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:
 - Monsieur Wayne Sammut, Gérant A;
 - Monsieur Costas Constantinides, Gérant B;
 - Monsieur Russell Perchard, Gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Fait et signé au Luxembourg, 27 juillet 2011.

Pour la Société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011110410/21.

(110125745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Prime Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 161.966.

EXTRAIT

Suite à la résolution de l'associé unique de la société Prime Finance Sàrl du 6 juillet 2011, il résulte que:

- Esbelta De Freitas a démissionné de ses fonctions de gérant classe B de la société avec effet au 6 juillet 2011;
- Jamshid Ahmadi Niri, né le 31 décembre 1961 à Téhéran (Iran), demeurant au 213264 Dubai, Emmar Properties, Villa 16/6 W SUB METER, 394 Emirates Hills Third (Emirats Arabes Unis), a été nommé gérant classe B de la société avec effet au 6 juillet 2011 pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale de la société qui se tiendra en 2012;
- Hamed Ahmadi Niri, né le 16 août 1986 à Téhéran (Iran), demeurant à CH-1205 Genève, 8, rue Vignier, Appartement 609, a été nommé gérant classe B de la société avec effet au 6 juillet 2011 pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale de la société qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Prime Finance Sàrl

Signature

Référence de publication: 2011109758/20.

(110124586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Parkridge Retail Warehousing Spain S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 127.322.

Le comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2011.

PARKRIDGE RETAIL WAREHOUSING SPAIN S.à r.l.

Référence de publication: 2011107962/11.

(110123526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Pictet, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 38.034.

EXTRAIT

Le Conseil d'Administration note la démission de M. Christian Soguel avec effet le 31 mai 2011.

Pictet

Référence de publication: 2011107966/10.

(110124149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

PB Holding Company, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.512.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 2 mai 2011

- 1. M. Gianfranco LANCI a démissionné de son mandat de gérant.
- 2. Le nombre des gérants a été diminué de 2 (deux) à 1 (un).



Luxembourg, le 28 juillet 2011. Pour extrait sincère et conforme Pour PB Holding Company, S.à r.l. Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011107977/14.

(110123462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Routing Finance & Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 92.731.

EXTRAIT

A/ Il est porté à la connaissance du Registre de Commerce et des Sociétés - Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci que l'adresse du Président Monsieur Michel E. Raffoul est désormais la suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg (Grand-duché du Luxembourg)

B/ II est porté à la connaissance du Registre de Commerce et des Sociétés - Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci que l'adresse de l'administrateur Monsieur Mark Fenchelle est désormais la suivante: 1 Knightsbridge Green, 8th floor, SW1 7NE Londres (Royaume-Uni)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011108017/15.

(110123859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Restore Finance Asbl, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2273 Luxembourg, 4A, rue de l'Ouest. R.C.S. Luxembourg F 7.935.

DISSOLUTION

Extrait de l'AGE du 12 Avril 2011 99 route de Longwy L-8080 Bertrange

Les membres, régulièrement convoqués par décision du CA en date du 9 Mars 2011, se réunissent ce jour à 18h Afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1/ dissolution de l'association
- 2/ affectation du patrimoine disponible
- -2/3 des membres étant présents ou représentés, l'AGE peut délibérer valablement.
- 1/ dissolution de l'association: décision à l'unanimité
- 2/ affectation du patrimoine disponible: le surplus après paiement des frais administratifs éventuels, sera affecté à LP4Y a.s.b.l. Luxembourg.

Personne ne demandant la parole l'AGE est clôturée à 18.30.

Fait à Bertrange le 9 mars 2011. Jean-Marie Demeure / Valérie Demeure / Anne-Sophie Greden / André Belle. Référence de publication: 2011108477/19.

(110122623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

MGP Craven S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 159.981.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fifth of July;

Before Us M e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

MGP Europe (Lux) III S.à r.l., a company existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under number B 129066,

here represented by Mrs. Delloula AOUINTI, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state:



- That the private limited liability company "MGP Craven S.à r.l.", (the "Company"), established and having its registered office in L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under number B 159981, has been incorporated by deed of Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, on March 28, 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1255 on June 10, 2011
- That the appearing party is as of the date of this deed the sole partner (the "Sole Partner") of the Company and that it has taken, through its proxy-holder, the following resolutions:

First resolution

The Sole Partner resolves to suppress the nominal value of the five hundred (500) existing shares.

Second resolution

The Sole Partner resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two thousand seven hundred ninety-two Euros and seventy Cents (EUR 2,792.70) in order to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to fifteen thousand two hundred ninety-two Euros and seventy Cents (EUR 15,292.70), without issue of new parts, but by the increase of the par value of the existing shares.

Payment

The capital increase is entirely subscribed by MGP Europe (Lux) III S.a r.l., named hereabove, by a contribution in cash. Evidence of the above cash payment has been given to the undersigned notary and the undersigned notary formally acknowledges the availability of the aggregate amount of two thousand seven hundred ninety-two Euros and seventy Cents (EUR 2,792.70).

Third resolution

The Sole Partner decides to change the currency of the corporate capital, actually fixed at fifteen thousand two hundred ninety-two Euros and seventy Cents (EUR 15,292.70), in order to express it henceforth in Danish Crone, in accordance with the exchange rate available on OANDA website on July 25, 2011, rounded at one hundred and fourteen thousand Danish Crone (DKK 114,000.-).

Fourth resolution

The Sole Partner decides to exchange the five hundred (500) existing parts without designation of nominal value against six hundred (600) parts, with a nominal value of one hundred ninety Danish Crone (DKK 190.-) per part.

Fifth resolution

As a consequence of above taken resolutions, the Sole Partner decides to amend the first paragraph of article 6 of the articles of association in order to give it the following wording:

" Art. 6. (First paragraph). The Company's corporate capital is set at one hundred and fourteen thousand Danish Crone (DKK 114,000.-), represented by six hundred (600) parts of one hundred ninety Danish Crone (DKK 190.-) each."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand three hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document. After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-cinq juillet;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

MGP Europe (Lux) III S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 129066,



ici représentée par Madame Delloula AOUINTI, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée «MGP Craven S.à r.l.», (la «Société»), établie et ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro B 159.981, a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, le 28 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1255 du 10 juin 2011;
- Que la partie comparante est à ce jour la seule associée Associée Unique») de la Société et qu'elle a pris, par son mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de supprimer la valeur nominale des cinq cents (500) parts sociales existantes.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux mille sept cent quatre-vingt-douze euro et soixante-dix cents (2.792,70 EUR), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euro (12.500,- EUR) à quinze mille deux cent quatre-vingt-douze euro et soixante-dix cents (15.292,70 EUR), sans émission de parts sociales nouvelles, mais par l'augmentation du pair comptable des parts sociales existantes.

Paiement

L'augmentation de capital est entièrement payée par MGP Europe (Lux) III S.à r.l., qualifié ci-avant, par un apport en espèce.

Preuve du paiement en numéraire a été donnée au notaire instrumentant et le notaire instrumentant constate formellement la mise à disposition du montant total de deux mille sept cent quatre-vingt-douze euro et soixante-dix cents (2.792,70 EUR).

Troisième résolution

L'Associée Unique décide de convertir la devise d'expression du capital social, actuellement fixé à quinze mille deux cent quatre-vingt-douze euro et soixante-dix cents (15.292,70 EUR), pour l'exprimer dorénavant en Couronnes Danoises, sur base du taux de change disponible sur le site internet OANDA le 25 juillet 2011, arrondi à cent quatorze mille Couronnes Danoises (DKK 114.000,-).

Quatrième résolution

L'Associée Unique décide d'échanger les cinq cents (500) parts sociales existantes son désignation de valeur nominale conte six cents (600) parts sociales avec une valeur nominale de cent quatre-vingt-dix (DKK 190,-) par part sociale.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions prises ci-avant, l'Associée Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. (Premier paragraphe).** Le capital social de la Société est fixé à cent quatorze mille Couronnes Danoises (DKK 114.000,-), représenté par six cents (600) parts sociales de cent quatre-vingt-dix (DKK 190,-) chacune.»

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille trois cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. AOUINTI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juillet 2011. LAC/2011/33917. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.



Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Référence de publication: 2011107919/119.

(110123935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Revigor, Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 85.272.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire et de la réunion du Conseil d'Administration en date du 17 juin 2011, les décisions suivantes ont été prises:

- 1) La démission de Monsieur Horst SCHNEIDER de sa fonction d'Administrateur est acceptée.
- 2) Est nommé jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les Comptes Annuels clôturant au 31 décembre 2011:
- Jean-Marie POOS, demeurant professionnellement 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011108012/14.

(110123887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Ulysses, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 61.830.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 28 juin 2011

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- 1. de réélire Messieurs Pascal Pierret, Jean-Michel Gelhay et Alain Devresse en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012,
- 2. de réélire KPMG Audit S.à r.l., Luxembourg en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012.

Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Pour ULYSSES

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Valérie GLANE / Corinne AEXANDRE

Attaché principal / -

Référence de publication: 2011109786/20.

(110124026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

MGP HoldCo Craven S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 162.464.

In the year two thousand eleven, on the twenty-fifth of July.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

MGP Craven JV S.à r.l., a company existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under number B not yet known,

here represented by Mrs. Delloula AOUINTI, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state:

- That the private limited liability company "MGP HoldCo Craven S.à r.l.", (the "Company"), established and having its registered office in L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, not yet registered with the Trade and Companies'



Registry of Luxembourg, has been incorporated by deed of the undersigned notary, on July 21, 2011, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

- That the appearing party is as of the date of this deed the sole partner (the "Sole Partner") of the Company and that it has taken, through its proxy-holder, the following resolutions:

First resolution

The Sole Partner resolves to suppress the nominal value of the five hundred (500) existing shares.

Second resolution

The Sole Partner resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two thousand seven hundred ninety-two Euros and seventy Cents (EUR 2,792.70) in order to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to fifteen thousand two hundred ninety-two Euros and seventy Cents (EUR 15,292.70), without issue of new shares, but by the increase of the par value of the existing shares.

Pavment

The capital increase is entirely subscribed by MGP Craven JV S.à r.l., named hereabove, by a contribution in cash.

Evidence of the above cash payment has been given to the undersigned notary and the undersigned notary formally acknowledges the availability of the aggregate amount of two thousand seven hundred ninety-two Euros and seventy Cents (EUR 2,792.70).

Third resolution

The Sole Partner decides to change the currency of the corporate capital, actually fixed at fifteen thousand two hundred ninety-two Euros and seventy Cents (EUR 15,292.70), in order to express it henceforth in Danish Crone, in accordance with the exchange rate available on OANDA website on July 25, 2011, rounded at one hundred and fourteen thousand Danish Crone (DKK 114,000.-).

Fourth resolution

The Sole Partner decides to exchange the five hundred (500) existing shares without designation of nominal value against six hundred (600) parts with a nominal value of one hundred ninety Danish Crone (DKK 190.-) per part.

Fifth resolution

As a consequence of above taken resolutions, the Sole Partner decides to amend the first paragraph of article 6 of the articles of association in order to give it the following wording:

" Art. 6. (first paragraph). The Company's corporate capital is set at one hundred and fourteen thousand Danish Crone (DKK 114,000.-), represented by six hundred (600) parts of one hundred ninety Danish Crone (DKK 190.-) each."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand three hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-cinq juillet.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

MGP Craven JV S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, non encore enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg,



ici représentée par Madame Delloula AOUINTI, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée «MGP HoldCo Craven S.à r.l.», (la «Société»), établie et ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, non encore inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 21 juillet 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;
- Que la partie comparante est à ce jour la seule associée (l'«Associée Unique») de la Société et qu'elle a pris, par son mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de supprimer la valeur nominale des cinq cents (500) parts sociales existantes.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux mille sept cent quatre-vingt-douze euro et soixante-dix cents (2.792,70 EUR), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euro (12.500,- EUR) à quinze mille deux cent quatre-vingt-douze euro et soixante-dix cents (15.292,70 EUR), sans émission de parts sociales nouvelles, mais par l'augmentation du pair comptable des parts sociales existantes.

Paiement

L'augmentation de capital est entièrement payée par MGP Craven JV S.à r.l., qualifié ci-avant, par un apport en espèce.

Preuve du paiement en numéraire a été donnée au notaire instrumentant et le notaire instrumentant constate formellement la mise à disposition du montant total de deux mille sept cent quatre-vingt-douze euro et soixante-dix cents (2.792,70 EUR).

Troisième résolution

L'Associée Unique décide de convertir la devise d'expression du capital social, actuellement fixé à quinze mille deux cent quatre-vingt-douze euro et soixante-dix cents (15.292,70 EUR), pour l'exprimer dorénavant en Couronnes Danoises, sur base du taux de change disponible sur le site internet OANDA le 25 juillet 2011, arrondi à cent quatorze mille Couronnes Danoises (DKK 114.000,-).

Quatrième résolution

L'Associée Unique décide d'échanger les cinq cents (500) parts sociales existantes son désignation de valeur nominale conte six cents (600) parts sociales avec une valeur nominale de cent quatre-vingt-dix (DKK 190,-) par part sociale.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions prises ci-avant, l'Associée Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. (premier paragraphe).** Le capital social de la Société est fixé à cent quatorze mille Couronnes Danoises (DKK 114.000,-), représenté par six cents (600) parts sociales de cent quatre-vingt-dix (DKK 190,-) chacune.»

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille trois cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. AOUINTI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juillet 2011. LAC/2011/33919. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.



Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Référence de publication: 2011107921/118.

(110124164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Pinnacle Partners, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 116.457.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011107968/10.

(110123858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Priapos Invest SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 131.816.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011107969/10.

(110123898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Prodeo Holdings Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 121.031.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2011107971/10.

(110124012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Semper Paratus Investment, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 114.718.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique du 15 juillet 2011 que:

- Monsieur Ulf INGEMARSON, administrateur de société, 12, Kvarnstigen, SE - 432 54 Varberg, Suède, a été nommé gérant pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Jonas WOLLIN, démissionnaire.

Pour extrait conforme

Un gérant

Référence de publication: 2011108055/14.

(110123469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

A. Menarini Participations Dresden S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 116.223.

Extrait du Procès Verbal de l'Assemblée générale Ordinaire des Actionnaires qui a eu lieu le 6 juin 2011 au siège social

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a décidé de renouveler le mandat des administrateurs suivants



Monsieur Alberto Giovanni ALEOTTI.

Monsieur Gaël BRIAND,

Monsieur Giovanni d'AUBERT.

jusqu'à la prochaine assemblée annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2011;

- l'assemblée a décidé de renouveler le mandat de Monsieur Giovanni RICCI ARMANI jusqu'à la prochaine assemblée annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2011;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Pour A. Menarini Participations Dresden S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2011109804/20.

(110126257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

KDI Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté. R.C.S. Luxembourg B 161.660.

In the year two thousand and eleven, on the fourteen day of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of KDI Luxembourg SARL, a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 161.660 (the Company). The Company has been incorporated on 9 June 2011 pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

THERE APPEARED:

KDI Acquisition LLC, a limited liability company incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America having its registered office at c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America, registered with the Division of Corporations of the State of Delaware under number 4981278 (the Sole Shareholder),

here duly represented by Annick Braquet, notary clerk, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

The proxy from the Sole Shareholder, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:
- 1. (i) Change of the functional currency of the Company's share capital from Euro (EUR) to United States Dollars (USD), (ii) conversion of the amount of the Company's share capital in an amount expressed in United States Dollars (USD) and (iii) change of the nominal value of the shares of the Company to bring it at one United States Dollar (USD 1) per share and increase of the number of shares accordingly, in order to set, as a result of the changes listed under items (i) to (iii) here above, the Company's share capital at approximately the equivalent in United States Dollars of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), with all the shares having each a nominal value of one United States Dollar (USD 1), at the official exchange rate of the European Central Bank publicly available at the date preceding the Meeting (the Converted Share Capital);
- 2. Increase of the Converted Share Capital in order to bring it to twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000), represented by twenty-five thousand (25,000) shares, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, by way of the issue of new shares, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each (the Newly Issued Shares);
 - 3. Subscription for and payment of the Company's share capital increase specified in item 2. above;
- 4. Subsequent amendment to article 5.1 of the articles of association (the Articles) in order to reflect the changes specified in items 1. and 2. above;
- 5. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any employee of ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A., and any lawyer or employee of Loyens & Loeff, each of such persons acting individually under his/her sole signature on behalf of



the Company, (i) to proceed with the registration of the Converted Share Capital and the Newly Issued Shares in the register of shareholders of the Company and (ii) to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of doubt the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities); and

- 6. Miscellaneous.
- III. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves:

- i. to change the functional currency of the Company from euro (EUR) to United States Dollars (USD) with immediate effect;
- ii. to convert the amount of the Company's share capital in an amount expressed in United States Dollars (USD) at the official exchange rate of the European Central Bank dated as of 13 July 2011 (i.e. EUR 1 = USD 1.4073); and
- iii. to change the nominal value of the shares of the Company by bringing it at one United States Dollar (USD 1) per share and to increase the number of shares accordingly,

in order to set, as a result of the changes listed under items (i) to (iii) here above, the Company's share capital at seventeen thousand five hundred ninety-one United States Dollars (USD 17,591), represented by seventeen thousand five hundred ninety-one (17,591) shares, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each. The conversion excess shall be allocated to a reserve account of the Company.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the Company's share capital by seven thousand four hundred and nine United States Dollars (USD 7,409) in order to bring it from its present amount of seventeen thousand five hundred ninety-one United States Dollars (USD 17,591), represented by seventeen thousand five hundred ninety-one (17,591) shares, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, to twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000), represented by twenty-five thousand (25,000) shares, having par value of one United States Dollar (USD 1) each, by way of the issue of seven thousand four hundred and nine (7,409) new shares, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each.

Third resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscriptions to and full payments of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

KDI Acquisition LLC, represented as stated above, declares to subscribe to seven thousand four hundred and nine (7,409) shares in the share capital of the Company, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, and to fully pay up such shares by a contribution in cash in the amount of seven thousand four hundred and nine United States Dollars (USD 7,409).

The contribution in cash in an amount of seven thousand four hundred and nine United States Dollars (USD 7,409) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

As a consequence of the above, KDI Acquisition LLC shall be the sole shareholder of twenty-five thousand (25,000) shares in the share capital of the Company, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each.

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 5.1 of the Articles which will henceforth read as follows:

" Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000), represented by twenty-five thousand (25,000) shares in registered form, having a nominal value of one United States Dollars (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up. "

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any employee of ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A., and any lawyer or employee of Loyens & Loeff, each of such persons acting individually under his/her sole signature on behalf of the Company, (i) to proceed with the registration of the issue of the Converted Share Capital and the Newly Issued Shares in the register of shareholders of the Company and (ii) to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of doubt the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,400.



The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatorzième jour de juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de KDI Luxembourg SARL, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.660 (la Société). La Société a été constituée le 9 juin 2011 suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, qui n'a pas encore été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A COMPARU:

KDI Acquisition LLC, une société à responsabilité limitée régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, dont le siège social est situé à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, 19801 Delaware, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée auprès de la Delaware Division of Corporations sous le numéro 4981278 (l'Associé Unique),

ici représentée par Annick Braquet, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration de l'Associé Unique, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;
- II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:
- 1. (i) Changement de la devise fonctionnelle du capital social de la Société de l'Euro (EUR) aux dollars américains (USD), (ii) conversion du montant du capital social de la Société dans un montant exprimé en dollars américains (USD) et (iii) modification de la valeur nominale des parts sociales de la Société afin de la porter à un dollar américain (USD 1) par part sociale et augmentation du nombre de parts sociales en conséquence, afin de fixer, suite aux changements énumérés sous les points (i) à (iii) ci-dessus, le capital social de la société à approximativement l'équivalent en dollars américains de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), toutes les parts sociales ayant chacune une valeur nominale de un dollar américain (USD 1), au taux de change officiel de la Banque Centrale Européenne publiquement disponible à la date précédent l'Assemblée (le Capital Social Converti);
- 2. Augmentation du Capital Social Converti afin de le porter à vingt-cinq mille dollars américains (USD 25.000), représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, par l'émission de nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune (les Parts Sociales Nouvellement Emises);
 - 3. Souscription et libération de l'augmentation de capital de la Société tel que spécifié au point 2. ci-dessus;
- 4. Modification subséquente de l'article 5.1. des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter les changements spécifiés aux points 1. et 2. ci-dessus;
- 5. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, tout employé de ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A., et tout avocat ou employé de Loyens & Loeff, chacun agissant individuellement sous sa seule signature pour le compte de la Société, afin (i) de procéder à l'enregistrement du Capital Social Converti et des Parts Sociales Nouvellement Emises dans le registre des associés de la Société et (ii) de remplir toutes les formalités y afférentes (y compris, en tout état de cause, le dépôt et la publication de documents avec les autorités luxembourgeoises compétentes); et
 - 6. Divers.
 - III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de:

- i. changer la devise fonctionnelle de la Société de l'Euro (EUR) aux dollars américains (USD) avec effet immédiat;
- ii. convertir le montant du capital social de la Société d'un montant exprimé en dollars américains (USD) au taux de change officiel de la Banque Centrale Européenne du 13 juillet 2011 (à savoir EUR 1 = USD 1,4073); et



iii. modifier la valeur nominale des parts sociales de la Société en la portant à un dollar américain (USD 1) par part sociale et d'augmenter le nombre de parts sociales en conséquence,

afin de fixer, suite aux changements énumérés sous les points (i) à (iii) ci-dessus, le capital social de la Société à dixsept mille cinq cent quatre-vingt onze dollars américains (USD 17.591), représenté par dix-sept mille cinq cent quatrevingt onze (17.591) parts sociales, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune. L'excès provenant de la conversion sera affecté au compte de réserve de la Société.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société de sept mille quatre cent neuf dollars américains (USD 7.409) afin de le porter de son montant actuel de dix-sept mille cinq cent quatre-vingt onze dollars américains (USD 17.591), représenté par dix-sept mille cinq cent quatre-vingt onze (17.591) parts sociales, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, à vingt-cinq mille dollars américains (USD 25.000), représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, par l'émission de sept mille quatre cent neuf (7.409) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

Souscription - Libération

KDI Acquisition LLC, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire sept mille quatre cent neuf (7.409) parts sociales dans le capital social de la Société, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, et de les libérer intégralement par une contribution en numéraire d'un montant de sept mille quatre cent neuf dollars américains (USD 7.409).

La contribution en numéraire d'un montant de sept mille quatre cent neuf dollars américains (USD 7.409) sera affectée au nominal du compte de capital social de la Société.

En conséquence de ce qui précède, KDI Acquisition LLC sera l'associé unique de vingt-cinq mille (25.000) parts sociales dans le capital social de la Société, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social est fixé à vingt-cinq mille dollars américains (USD 25.000), représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, tout employé de ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A., et tout avocat ou employé de Loyens & Loeff, chacun agissant individuellement sous sa seule signature pour le compte de la Société, afin (i) de procéder à l'enregistrement de l'émission du Capital Social Converti et des Parts Sociales Nouvellement Emises dans les registre des associés de la Société et (ii) de remplir toutes formalités y afférentes (y compris, en tout état de cause, le dépôt et la publication de documents avec les autorités luxembourgeoises compétentes).

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 1.400.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble, avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juillet 2011. Relation: LAC/2011/32594. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.



Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Référence de publication: 2011107848/208.

(110124008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Siland Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 98.182.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associée unique en date du 26 juillet 2011 que:

- Le nombre de gérants a été porté à trois.
- A été nommé au poste de gérant pour une durée indéterminée avec pouvoir de signature individuelle:
- * Monsieur Lucas Benjamin GOZLAN, administrateur de sociétés, né à Neuilly-sur-Seine (France) le 28/06/1983, demeurant professionnellement au 1/5 rue des Allieis F-06400 Cannes.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011108060/14.

(110124303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

International Luxury Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 162.130.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the eighteenth day of May.

Before us, Maître Henri Hellinckx notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Investindustrial IV L.P., a limited partnership registered under the laws of England, having its registered office at 1, Duchess Street, London, W1W 6AN, United Kingdom, registered with the United Kingdom Companies House under number LP 12543, represented by its general partner Bl-Invest GP Limited, having its registered office at Ogier House, the Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, registered with the Jersey Financial Services Commission Companies Registry under number 99032,

here represented by Régis Galiotto, notary clerk, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal in Jersey, on May 16, 2011,

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "International Luxury Holding S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

- 2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.



Art. 3. Corporate object.

- 3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.
- 3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.
- 3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.
- 3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration

- 4.1. The Company is formed for an unlimited duration.
- 4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

- 5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by one hundred and twenty-five thousand (125,000) shares in registered form, having a par value of ten cents (EUR 0.10) each, all subscribed and fully paid-up.
- 5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art 6 Shares

- 6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.
- 6.2. In case of issuance of new shares, no preferential rights shall apply.
- 6.3. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties. Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

- 6.4. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.
- 6.5. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

- 7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.
 - 7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.
 - 7.3. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

Art. 8. The Board of managers.

- 8.1. Powers of the board of managers
- (i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.
 - (ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.
 - 8.2. Procedure



- (i) The Board meets upon the request of any two (2) managers at the place indicated in the convening notice which in principle, is in Luxembourg.
- (ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.
- (iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting.

Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

- (iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.
- (v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.
- (vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.
- (vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.
 - 8.3. Representation
 - (i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers.
- (ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

- 9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.
 - 9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.
- 9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.
- **Art. 10. Liability of the managers.** The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

- 11.1. Powers and voting rights
- (i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).
- (ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.
 - (iii) Each share entitles to one (1) vote.
 - 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures
- (i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one half of the share capital.
- (ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.
 - (iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.
- (iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.
- (v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.
- (vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted



a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

- (vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.
- (viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

- 12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.
- 12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.
 - 12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

- 13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.
- 13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.
 - 13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.
- 13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Approved Réviseurs d'entreprises.

- 14.1. The operations of the Company are supervised by one or several approved réviseurs d'entreprises, when so required by law.
- 14.2. The shareholders appoint the approved réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The approved réviseurs d'entreprises may be reappointed.

Art. 15. Allocation of profits.

- 15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.
- 15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.
 - 15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:
 - (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

- 16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.
- 16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.



VII. General provisions

- 17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.
- 17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.
- 17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.
- 17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2011.

Subscription and Payment

Investindustrial IV L.P., represented as stated above, subscribes to one hundred and twenty-five thousand (125,000) shares in registered form, with a par value of ten cents (EUR 0.10) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

- 1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
- a) Mrs. Virginie Boussard, company manager, born on July 17, 1977 in Strasbourg, France, residing professionally at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
- b) Mr. Neil Smith, company manager, born on June 17, 1956 in Darwen, Great Britain, residing professionally at 1 Duchess Street, London W1W 6AN, United Kingdom;
- c) Mr. Michel Thill, company manager, born on June 8, 1965 in Arlon, Belgium, residing professionally at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; and
- d) Mr. Marco Pierettori, company manager, born on May 28, 1972 in Civitavecchia (Rome), Italy, residing professionally at 5, via Nassa, CH-6900 Lugano, Switzerland.
 - 2. The registered office of the Company is set at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-huitième jour de mai,

Par devant, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Investindustrial IV L.P., un limited partnership régie par les lois anglaises, dont le siège social se situe au 1, Duchess Street, Londres, W1W 6AN, Royaume-Uni, immatriculée auprès du United Kingdom Companies House sous le numéro LP 12543, représenté par son associé commandité BI-Invest GP Limited, ayant son siège social à Ogier House, the Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, immatriculée auprès du Registre de Commerce de Jersey sous le numéro 99032,



ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Jersey, le 16 mai 2011,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1 er. Dénomination. Le nom de la société est "International Luxury Holding S.à r.l." (la Société).

La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

- 2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou évènements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

- 3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.
- 3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

- 4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.
- 4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12 500 EUR), représenté par cent vingt-cinq mille (125,000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de dix cents (0,10 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées
- 5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.



Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.
- 6.2. En cas d'émission de nouvelles parts sociales, aucun droit préférentiel ne s'appliquera.
- 6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

- 6.4. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.
- 6.5. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

- 7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.
 - 7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.
 - 7.3 Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

Art. 8. Le Conseil de gérance.

- 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance
- (i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.
- (ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.
 - 8.2. Procédure
- (i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.
- (ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.
- (iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.
 - (iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.
- (v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.
- (vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.
- (vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.
 - 8.3. Représentation
 - (i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.
- (ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

- 9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.
 - 9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.



- 9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.
- Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

- 11.1. Pouvoirs et droits de vote
- (i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).
- (ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.
 - (iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.
 - 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote
- (i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.
- (ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.
 - (iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.
- (iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.
- (v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.
- (vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.
- (vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.
- (viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

- 12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.
- 12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.
 - 12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

- 13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.
- 13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.
 - 13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.
- 13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises agréés.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.



14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

- 15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.
- 15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.
 - 15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:
 - (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
 - (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et
- (v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribué excédent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

- 16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.
- 16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

- 17.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, téléfax, email ou tout autre moyen de communication électronique.
- 17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.
- 17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.
- 17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Investindustrial IV L.P., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cent vingt-cinq mille (125,000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de dix cents (0,10 EUR) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (12 500 EUR).

Le montant de douze mille cinq cents euros (12 500 EUR) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents euros (1.400,- EUR).



Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- 1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:
- a) Mme Virginie Boussard, gérant, née le 17 juillet 1977 à Strasbourg, France, résidant professionnellement au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
- b) Mr. Neil Smith, gérant, né le 17 juin 1956 à Darwen, Grande-Bretagne, résidant professionnellement au 1 Duchess Street, Londres W1W 6AN, Royaume-Uni;
- c) Mr. Michel Thill, gérant, né le 8 juin 1965 à Arlon, Belgique, résidant professionnellement au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; et
- d) Mr. Marco Pierettori, gérant, né le 28 mai 1972, à Civitavecchia (Rome), Italie, résidant professionnellement au 5 via Nassa, CH-6900 Lugano, Suisse.
 - 2. Le siège social de la Société est établi au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 mai 2011. Relation: LAC/2011/24566. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 juin 2011.

Référence de publication: 2011100228/493.

(110114020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Purple Grafton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 241.012.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 153.247.

Les comptes annuels pour la période du 12 mai 2010 (date de constitution) au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Référence de publication: 2011107972/12.

(110124233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Panormos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 93.707.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D. FONTAINE

Administrateur

Référence de publication: 2011107973/11.

(110123816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.



Parc Commercial Hamm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 148.244.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Référence de publication: 2011107974/10.

(110123412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Simplicity Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 114.626.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique du 15 juillet 2011 que:

- Monsieur Ulf INGEMARSON, administrateur de société, 12, Kvarnstigen, SE - 432 54 Varberg, Suède, a été nommé gérant pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Jonas WOLLIN, démissionnaire.

Pour extrait conforme

Un gérant

Référence de publication: 2011108063/14.

(110123468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Plastiflex Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 38.182.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011107979/11.

(110123969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Portofino Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 87.512.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2011.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2011107980/12.

(110123793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

A. Menarini Real Estate Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 113.833.

Extrait du Procès Verbal de l'Assemblée générale Ordinaire des Actionnaires qui a eu lieu le 6 juin 2011 au siège social

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a décidé de renouveler le mandat des administrateurs suivants



Monsieur Alberto Giovanni ALEOTTI

Monsieur Gaël BRIAND

Monsieur Jean-Paul CAPELLINI

jusqu'à la prochaine assemblée annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2011;

- l'assemblée a décidé de renouveler le mandat de Monsieur Giovanni RICCI ARMANI jusqu'à la prochaine assemblée annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2011;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Pour A. Menarini Real Estate Luxembourg S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2011109805/20.

(110126259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

AudioNova GDL, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8010 Strassen, 184, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 144.980.

AudioNova GDL

Succursale Luxembourgeoise de la société AudioNova N.V./S.A.

184, route d'Arlon

L-8010 Strassen

R.C.S. Luxembourg B 144.980

(la "Succursale")

AudioNova N.V./S.A.

Société anonyme de droit Belge,

105, rue de l'église

1150 Bruxelles,

Belgique

RPM Bruxelles 0875.316.617

(la «Société»)

Lors de résolutions prises en date du 12 avril 2010, l'associé de la Société a pris acte de:

- la nomination de Monsieur Marcel Hendrik Johannes Hijacinthus Wanna, né le 29 décembre 1968 à Alkmaar, Pays-Bas et ayant son adresse professionnelle au 25 Snoeklaan, 2215 XC, Voorhout, Pays-Bas, en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 12 avril 2010 jusqu'à l'assemblée générale de la Société devant se tenir en 2015;
- la démission de Monsieur Augustinus Leonardus Hieronymus Maria Bax, né le 23 octobre 1968 à Milheezestraat, Pays-Bas et ayant son adresse professionnelle au 64 Milheezestraat, 5045 EA Tilburg, Pays-Bas, de ses fonctions de membre du conseil d'administration de la Société avec effet au 12 avril 2010.

Lors de résolutions prises en date du 27 mai 2011, l'associé de la Société a pris également acte de:

- la démission de Monsieur Bastiaan Willem Benschop, né le 1 ^{er} septembre 1951 à Ridderkerk, Pays-Bas et ayant son adresse professionnelle au 119 Oranjestraat, 2983 HN Ridderkerk, Pays-Bas, de sa fonction d'administrateur de la Société avec effet au 27 mai 2011;
- la nomination de Monsieur Steven Thomas, né le 30 octobre 1973 à Herk-de-Stad, Belgique et ayant son adresse professionnelle au 20 Varensweg, 3140 Keerbergen, Belgique, en tant qu'administrateur de la Société à compter du 27 mai 2011 jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en 2015.

Lors de résolutions prises en date du 27 mai 2011, le conseil d'administration de la Société a également pris acte de:

- la nomination de Monsieur Marcel Hendrik Johannes Hijacinthus Wanna, né le 29 décembre 1968 à Alkmaar, Pays-Bas et ayant son adresse professionnelle au 25 Snoeklaan, 2215 XC, Voorhout, Pays-Bas, en tant qu'administrateur délégué de la Société avec effet au 1 ^{er} avril 2011 pour une durée illimitée;
- la nomination de Monsieur Steven Thomas, né le 30 octobre 1973 à Herk-de-Stad, Belgique et ayant son adresse professionnelle au 20 Varensweg, 3140 Keerbergen, Belgique, en tant que représentant permanent de la Succursale pour une période de 5 ans à compter du 27 mai 2011.

En conséquence,

- 1) Le conseil d'administration de la Société est composé comme suit:
- Monsieur Marcel Hendrik Johannes Hijacinthus Wanna, en tant qu'administrateur;
- Monsieur Steven Thomas, en tant qu'administrateur.



- 2) Monsieur Marcel Hendrik Johannes Hijacinthus Wanna peut engager la Société comme administrateur délégué.
- 3) Le représentant permanent de la Succursale est Monsieur Steven Thomas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juilet 2011.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011110537/50.

(110126112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

Prolex Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7327 Steinsel, 35, rue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 113.418.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011107983/10.

(110123509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Push The Brand S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5811 Fentange, 136, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 101.205.

Les comptes annuels au 31.12.10 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011107986/10.

(110124047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Push The Print S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5811 Fentange, 136, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 146.159.

Les comptes annuels au 31.12.10 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011107987/10.

(110124046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Aberdone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 162.146.

Cession de parts

En date du 27 juillet 2011, un changement dans l'actionnariat de la Société sous rubrique est intervenu de cette façon:

- 1) LTA Investments Inc., détenant 12.500 parts dans la société sous rubrique, a tranféré la totalité de ses parts à Conseil Comptable S.A.
 - 2) Conseil Comptable S.A. a transféré la totalité de ses parts à JPMorgan GEOPF Luxembourg Holding S.à r.l.

Dès lors, l'associé unique, détenant les 12.500 parts représentant le capital social, est à inscrire comme suit:

JPMorgan GEOPF Luxembourg Holding S.à r.l., une société luxembourgeoise, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127 865, avec adresse au 6, route de Trèves, L- 2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.



Luxembourg, le 1 ^{er} août 2011. Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011109810/20.

(110126280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

SBRE Capmark Holdco, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 116.954.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SBRE Capmark Holdco

SGG S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2011108044/13.

(110123955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Qmagic, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 116.855.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011107989/11.

(110123966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Q9 Luxembourg S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 805.485,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 142.356.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Référence de publication: 2011107993/11.

(110124226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Q9 Networks S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 805.485,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 142.355.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Référence de publication: 2011107994/11.

(110124225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.



Real Estate Opportunity Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 132.922.

RECTIFICATIF

Mention rectificative du bilan enregistré et déposé le 22/07/2011, et accepté au registre sous le N: L110118248 Le bilan modifié au 31 Décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011107996/12.

(110123804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Redoma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 144.490.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Référence de publication: 2011107998/10.

(110123713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Regus Middle East, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 142.717.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2011107999/11.

(110123467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Remich Project Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1232 Howald, 53, rue Ernest Beres.

R.C.S. Luxembourg B 148.141.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011108000/9.

(110123834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Robeco Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 109.234.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Référence de publication: 2011108001/10.

(110123680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.



SPE II Sandro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 131.646.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence Luxembourg, en date du 14 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2340 du 18 octobre 2007.

Les comptes abrégés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SPE II Sandro S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011108074/14.

(110124235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Rara Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 117.258.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Référence de publication: 2011108006/10.

(110123716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

REA Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 958.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 125.310.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Référence de publication: 2011108008/11.

(110124002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Regus Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 42.802.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2011108009/11.

(110123465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Retail Equity Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 107.575.

Le bilan de la société au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011108010/12.

(110123928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Revigor, Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 85.272.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2011108013/10.

(110124014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

SBRE Land, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 117.128.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SBRE Land

SGG S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2011108045/13.

(110123954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Riesling S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 42.358.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 29 juillet 2011.

Référence de publication: 2011108014/10.

(110124119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Routing Finance & Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 92.731.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011108018/9.

(110123860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Royal Appliance Luxembourg Holding S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 53.008.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011108019/9.

(110123454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.



Smart Trustees S.A., Société Anonyme de Titrisation, (anc. Ideo Finance S.A.).

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie. R.C.S. Luxembourg B 147.129.

L'an deux mil onze, le vingt-sept juillet.

Par devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme sous la dénomination de IDEO FINANCE S.A., avec siège social à L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie, inscrite au R.C.S. Luxembourg B n°147.129,

constituée suivant acte reçu pardevant le notaire Henri HELINCKX en date du 25 juin 2009. Publié au Mémorial C n °1508 du 5 août 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Paolo PANICO, gérant de sociétés, demeurant professionnellement à L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Paolo PANICO, précité.

Monsieur le Présidente expose ensuite:

- I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée comporte entre autres les points suivants qui requièrent l'intervention du notaire:
- 1. Changement de la dénomination de la société en SMART TRUSTEES S.A. et modification subséquente du premier alinéa de l'article 1 des statuts de la société pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de SMART TRUSTEES S.A., qui aura, entre autre, le statut d'une société de titrisation conformément à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation (la Loi sur la Titrisation) et sera régie par les dispositions de la Loi sur la Titrisation, la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée (la Loi sur les Sociétés) ainsi que par les présents statuts.»

- 2. Modification de l'objet social de la société de «soparfi» en «société de titrisation» et modification subséquente de l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur nouvelle suivante:
- « Art. 2. La société a pour objet l'activité de titrisation au sens de la loi du 22 mars 2004 sans que la société émette des valeurs mobilières destiné au public d'une façon continue.

La société a encore pour objet l'exercice des attributions de trustee. La société effectuera toutes les activités qui s'y réfèrent ou qui en sont la conséquence, telles que: l'administration, la gestion ou la disposition des biens selon les termes de l'acte constitutif du trust et selon les règles particulières imposées au trustée par la loi, le tout dans le cadre de la loi du 27 juillet 2003.»

- 3. Modification de l'article 11 des statuts de la société pour lui donner la teneur nouvelle suivante:
- « Art. 11. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi sur les Sociétés et de la Loi sur la Titrisation.»
 - 4. Divers.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.
- III. Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les 900 actions représentatives du capital social sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée.
- IV. Qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en SMART TRUSTEES S.A. et modifie en conséquence le premier alinéa de l'article 1 des statuts de la société pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de SMART TRUSTEES S.A., qui aura, entre autre, le statut d'une société de titrisation conformément à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation (la Loi sur la Titrisation) et sera régie par les dispositions de la Loi sur la Titrisation, la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée (la Loi sur les Sociétés) ainsi que par les présents statuts.»



Deuxième résolution

L'assemblée Générale décide de modifier l'objet social de la société de «soparfi» en «société de titrisation», de sorte que l'article 2 relatif à l'objet social de la société se lira dorénavant comme suit:

« Art. 2. La société a pour objet l'activité de titrisation au sens de la loi du 22 mars 2004 sans que la société émette des valeurs mobilières destiné au public d'une façon continue.

La société a encore pour objet l'exercice des attributions de trustee. La société effectuera toutes les activités qui s'y réfèrent ou qui en sont la conséquence, telles que: l'administration, la gestion ou la disposition des biens selon les termes de l'acte constitutif du trust et selon les règles particulières imposées au trustée par la loi, le tout dans le cadre de la loi du 27 juillet 2003.»

Troisième résolution

L'assemblée décide, suite aux résolutions qui précèdent, de modifier l'article 11 des statuts qui se lira dorénavant comme suit:

« **Art. 11.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi sur les Sociétés et de la Loi sur la Titrisation.»

Ainsi que l'art 6 des statuts qui aura dorénavant le contenu suivant:

« **Art. 6.** Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise agrées. Le ou les réviseurs d'entreprise agrées sont nommées par le Conseil d'Administration conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004. Le Conseil d'Administration déterminera leur nombre, leur rémunération et les conditions dans lesquelles ils assumeront leurs fonctions.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute. Signé: P. Panico, G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 juillet 2011. LAC/2011/34536. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2011.

Référence de publication: 2011111678/84.

(110128187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

Paunsdorf Centre Luxco, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 28.913.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.927.

In the year two thousand and eleven, on the fifteenth day of July.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Paunsdorf Centre Luxco S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 109.927 (the Company). The Company has been incorporated on August 1, 2005 pursuant to a deed of Me Jean-Joseph Wagner, notary then residing in Sanem, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated December 5, 2005, number 1325. The articles of association of the Company have been amended for the last time on April 27, 2011, pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1509 of July 8, 2011.

There appeared:

1. Paunsdorf/Zwickau Arcaden, S.à r.l., a Luxembourg Société à Responsabilité Limitée having its registered office at 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered in the Registre de Commerce et des Sociétés under No. B 109.143 (PZA),

here represented by Vanessa Schmitt, Avocat à la cour, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and



2. mfi Deutschland GmbH, a German limited liability company having its registered office in Bamlerstraße 1, D-45141 Essen, registered in the commercial register of the Local Court of Essen under HRB No. 16574 (the mfi Investor and together with PZA, the Shareholders),

here represented by Vanessa Schmitt, Avocat à la cour, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The Shareholders, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record:

- I. That the agenda of the Meeting is the following:
- 1. Waiver of the convening notices;
- 2. Increase of the Company's share capital by an amount of ten million euro (EUR 10,000,000.-) in order to bring it from its present amount of eighteen million nine hundred thirteen thousand euro (EUR 18,913,000.-), represented by seven hundred fifty-six thousand five hundred twenty (756,520) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, to twenty-eight million nine hundred thirteen thousand euro (EUR 28,913,000.-) by the creation and issuance of four hundred thousand (400,000) new shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, in the share capital of the Company;
 - 3. Subscription for and payment of the share capital increase specified in item 2. here above;
- 4. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the share capital increase adopted in item 2. here above;
- 5. Amendment to the shareholder's register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shareholder's register of the Company; and
 - 6. Miscellaneous.
 - II. That the Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to waive the convening notices, the shareholders of the Company having been duly convened and having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Shareholders resolve to increase the Company's share capital by an amount of ten million euro (EUR 10,000,000.-) in order to bring it from its present amount of eighteen million nine hundred thirteen thousand euro (EUR 18,913,000.-), represented by seven hundred fifty-six thousand five hundred twenty (756,520) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, to twenty-eight million nine hundred thirteen thousand euro (EUR 28,913,000.-) by the creation and issuance of four hundred thousand (400,000) new shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, in the share capital of the Company.

Third resolution

The Shareholders resolve to issue four hundred thousand (400,000) new shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, in the share capital of the Company, having the same rights and obligations as the seven hundred fifty-six thousand five hundred twenty (756,520) existing shares.

Subscription and Payment

- 1. Thereupon, PZA, represented as stated above, declares that it subscribes for two hundred thousand (200,000) new shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, and fully pays them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of five million euro (EUR 5,000,000.-), which is entirely allocated to the share capital of the Company; and
- 2. Thereupon, mfi Investor, represented as stated above, declares that it subscribes for two hundred thousand (200,000) new shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, and fully pays them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of five million euro (EUR 5,000,000.-), which is entirely allocated to the share capital of the Company.

The amount of ten million euro (EUR 10,000,000.-) is as from the date of the meeting at the disposal of the company, proof of which being duly given to the undersigned notary who expressly acknowledged it.

Fourth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Shareholders resolve to amend article 6 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The Company's corporate capital is set at twenty-eight million nine hundred thirteen thousand euro (EUR 28,913,000) represented by one million one hundred fifty-six thousand five hundred twenty (1,156,520) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."



Fifth resolution

The Shareholders resolve to amend the shareholder's register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shareholder's register of the Company.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately EUR 4,500.-

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, such proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quinzième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Paunsdorf Centre Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant pour siège social 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.927 (la Société). La Société a été constituée le 1 er août 2005 suivant acte de Me Jean-Joseph Wagner, notaire alors de résidence à Sanem, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1325 du 5 décembre 2005. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 27 avril 2011 suivant un acte de Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Ont comparu:

1. Paunsdorf/Zwickau Arcaden, S.àr.I., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.143 (PZA),

ici représentée par Vanessa Schmitt, Avocat à la cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

2. mfi Deutschland GmbH, une société de droit allemand, dont le siège social est à Bamlerstraße 1, D-45141 Essen, immatriculée au registre de commerce de the Local Court of Essen sous le numéro HRB No. 16574 (the mfi Investor et ensemble avec PZA, les Associés),

ici représentée par Vanessa Schmitt, Avocat à la cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les Associés, tels que représentés ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

- I.- L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:
- 1. Renonciation aux convocations;
- 2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-) afin de le porter de son montant actuel de dix-huit millions neuf cent treize mille euros (EUR 18.913.000,-) représenté par sept cent cinquante-six mille cinq cent vingt (756.520) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à vingt-huit millions neuf cent treize mille euros (EUR 28.913.000,-) par la création et l'émission de quatre cent mille (400.000) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, dans le capital social de la Société;
 - 3. Souscription et libération de l'augmentation du capital social mentionnée au point 2. ci-dessus;
- 4. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation du capital social adoptée au point 2. ci-dessus;
- 5. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et
 - 6. Divers.
 - II. Les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de renoncer aux convocations préalables, les associés de la Société ayant été régulièrement convoqués et ayant une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

108528



Deuxième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-) afin de le porter de son montant actuel de dix-huit millions neuf cent treize mille euros (EUR 18.913.000,-) représenté par sept cent cinquante-six mille cinq cent vingt (756.520) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à vingt-huit millions neuf cent treize mille euros (EUR 28.913.000,-) par la création et l'émission de quatre cent mille (400.000) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, dans le capital social de la Société.

Troisième résolution

Les Associés décident d'émettre quatre cent mille (400.000) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, dans le capital social de la Société, ayant les mêmes droits et obligations que les sept cent cinquante-six mille cinq cent vingt (756.520) parts sociales existantes.

Souscription et Libération

- 1. Ces faits exposés, PZA, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à deux cent mille (200.000) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et les a intégralement libérées par un apport en numéraire d'un montant de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-) entièrement alloué au capital social de la Société; et
- 2. Ces faits exposés, mfi Investor, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à deux cent mille (200.000) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et les a intégralement libérées par un apport en numéraire d'un montant de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-) entièrement alloué au capital social de la Société.

En conséquence, le montant de dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-) est à la date de l'assemblée à la disposition de la Société, la preuve ayant été valablement donnée au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les Associés décident de modifier l'article 6 des Statuts, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à vingt-huit millions neuf cent treize mille euros (EUR 28.913.000,-) représenté par un million cent cinquante-six mille cinq cent vingt (1.156.520) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix lors des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Cinquième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des part sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à environ EUR 4.500,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française et, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite aux parties comparantes, ces dernières ont signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: V. SCHMITT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juillet 2011. Relation: LAC/2011/32598. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Référence de publication: 2011107965/178.

(110124022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck